

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 535

présenté par

M. Taché, Mme Lazaar, Mme Amadou, M. Anato, Mme Brulebois, M. Claireaux, Mme Dupont,
Mme Gaillot, M. Gouttefarde, M. Kerlogot, Mme Khedher, Mme Kuric, M. Mbaye,
Mme Muschotti, Mme Mörch, Mme Pételle, Mme Pompili, Mme Robert, Mme Rossi,
Mme Toutut-Picard, Mme Tuffnell, Mme Valérie Petit, Mme Sarles, Mme Bagarry, Mme Fabre,
M. Testé, M. Zulesi, Mme Forteza et M. Julien-Laferrière

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.